

Avis du Conseil des Montréalaises

Juin 2005

Montréal 

**AVIS DU
CONSEIL DES MONTRÉALAISES**

PRÉSENTÉ AU

CONSEIL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

LE PROGRAMME FEMMES ET VILLE : UN ACQUIS POUR L'AVENIR

JUIN 2005

Montréal 

Table des matières

Introduction.....	p.3
1. Présentation du Conseil des Montréalaises	p.4
2. Le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal.....	p.5
3. Deux structures nécessaires et complémentaires.....	p.6
4. Appui aux recommandations.....	p.8
5. Recommandations.....	p.10
6. Conclusion.....	p.11
Bibliographie.....	p.12
Annexe 1.....	p.13

Introduction

Dans la foulée de l'étude publique réalisée par la Commission permanente du conseil sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie à l'automne 2004 sur le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal, le Conseil des Montréalaises souhaite partager son point de vue et ses recommandations. Le Conseil des Montréalaises, instance consultative auprès de la Ville de Montréal en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de la condition féminine tient à aviser le conseil municipal de la Ville de Montréal de son appui au maintien et au développement du programme Femmes et ville. Du même souffle, il signifie son appui aux trois recommandations de la Commission permanente du conseil sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie. Cet avis présentera donc brièvement l'analyse et les recommandations du Conseil des Montréalaises concernant le Programme Femmes et ville.

1. Présentation du Conseil des Montréalaises

Rappelons que le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté une résolution créant le Conseil des Montréalaises lors de sa séance du 26 avril 2004 et qu'il nomma les 15 membres qui y siègent actuellement, le 27 septembre 2004.

Le Conseil des Montréalaises agit en tant qu'instance consultative auprès de l'administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Parmi ses principales fonctions, il doit:

- a) conseiller et donner des avis au conseil de la ville, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- b) fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de la ville, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine et de soumettre ses recommandations;
- c) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- d) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
- e) effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil des Montréalaises a débuté ses premiers travaux au mois d'octobre 2004 et ses membres proviennent de différents secteurs d'activité de la vie montréalaise de façon à refléter la diversité culturelle et sociale de la ville de Montréal.¹ Avec la création du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a marqué une étape importante dans ses actions à l'égard de sa population féminine et de la collectivité tout entière. Cela vient s'inscrire dans l'optique de favoriser le développement d'une plus grande place pour les citoyennes dans une perspective de participation active à la vie publique montréalaise en tant que citoyennes, travailleuses ou élues.

Le Conseil des Montréalaises, à l'instar d'autres conseils existants, constitue un précieux outil démocratique et offre un espace d'expression distinct et dégagé des limitations et des contingences administratives. Il est à l'affût des idées, des courants de pensée, attentif aux tendances et à l'expression des citoyennes et des citoyens.

¹ Voir la liste des membres du Conseil des Montréalaises à l'Annexe 1.

2- Le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal

Le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal vit le jour en 1988. Il est le résultat de la mobilisation de nombreuses citoyennes qui demandaient aux élus(es) de tenir compte des besoins spécifiques des femmes dans l'ensemble des domaines de juridiction municipale tels la sécurité, l'accès aux loisirs et aux services de garde, l'adaptation des logements aux besoins des familles, etc.

Dès le début de ses travaux, l'objectif d'intervention prioritaire mis de l'avant par le Programme Femmes et ville est d'accroître le sentiment de sécurité des femmes. Plusieurs initiatives mobilisatrices et novatrices ont été mises de l'avant au fil des années en lien avec de nombreux partenaires : marches exploratoires sur le sentiment d'insécurité des femmes dans les lieux publics, activités de sensibilisation, journées de formation sur l'aménagement sécuritaire ou sur la violence amoureuse chez les jeunes, production de plusieurs publications portant sur la sécurité des femmes en ville, mise en place du service *Entre deux arrêts* de la Société de transport de Montréal, campagne *Le nom des hommes contre la violence*, un engagement à refuser la violence des hommes faites aux femmes.

Ces nombreuses réalisations ont acquis une reconnaissance nationale et internationale. La pertinence et l'impact des interventions du Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal a suscité un grand intérêt chez différent(e)s intervenant(e)s préoccupé(e)s par la sécurité des femmes. Par sa participation à plusieurs événements au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde, le Programme Femmes et ville a favorisé le rayonnement et la reconnaissance de la Ville de Montréal comme un acteur majeur au niveau de la sécurité urbaine et de l'application concrète du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

3- Deux structures nécessaires et complémentaires

Le Conseil des Montréalaises : un pas de plus vers la participation citoyenne

La création du Conseil des Montréalaises est la concrétisation d'un engagement pris par la Ville de Montréal lors du Sommet de Montréal en 2002. Ce nouveau lieu où les femmes peuvent exercer leur participation citoyenne a pour mandat premier d'aviser la Ville de Montréal sur les questions touchant les conditions de vie des femmes. Cette structure regroupant des citoyennes bénévoles préoccupées par le rôle de leur ville dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes et par l'amélioration des conditions de vie des femmes ne doit cependant pas constituer la seule réponse de la Ville de Montréal sur ces problématiques. Le Conseil des Montréalaises est un outil démocratique important, qui doit œuvrer à la réalisation de sa mission, de concert avec d'autres partenaires préoccupés par les mêmes enjeux liés aux conditions de vie des femmes.

Le Programme Femmes et ville : un programme ayant fait ses preuves

Depuis sa création en 1988, le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal est devenu un acteur incontournable dans le domaine de la sécurité des femmes et l'aménagement sécuritaire. Il a joué un rôle de premier plan comme partenaire rassembleur et a su impliquer plusieurs groupes d'horizon divers pour développer des projets stimulants, qui ont eu des impacts concrets dans différents quartiers montréalais. Cette expertise a rapidement franchi les frontières et fut reconnue nationalement et internationalement. Le Programme Femmes et ville a manifestement contribué au rayonnement de la Ville de Montréal lors d'événements internationaux tenus un peu partout sur la planète.

Ce travail de longue haleine n'est pas terminé car la sécurité et l'aménagement demeurent des enjeux importants pour toute la population. De plus, d'autres enjeux importants avaient été ciblés lors de la mise sur pied du Programme Femmes et ville. La poursuite du programme permettrait de développer d'autres champs d'expertise afin de répondre aux nombreux besoins exprimés par les Montréalaises.

Plusieurs engagements pris par la Ville de Montréal lors du Sommet de Montréal font appel à l'expertise développée par le Programme Femmes et ville.

Mentionnons l'analyse différenciée selon les sexes comme outil de gestion municipale et l'aménagement sécuritaire. Il est donc primordial de poursuivre ce programme afin de bénéficier des compétences développées à travers les nombreux projets mis sur pied depuis près de deux décennies.

Deux acteurs essentiels

Le Conseil des Montréalaises et le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal sont deux structures différentes mais complémentaires. Le Conseil des Montréalaises est un nouvel acteur donnant une voix de plus aux Montréalaises. Il ne vise pas à remplacer les structures administratives déjà existantes puisqu'il possède sa mission propre. Tout en visant la réalisation d'objectifs semblables, le Conseil des Montréalaises et le Programme Femmes et ville utilisent des moyens d'actions différents. Nous croyons nécessaire que divers acteurs mettent l'accent sur les mêmes enjeux afin de favoriser le développement de réponses diversifiées et tangibles aux besoins exprimés par les femmes. Le Programme Femmes et ville, en s'inscrivant dans l'histoire et en ayant permis la concrétisation d'engagements de la Ville de Montréal sur des enjeux touchant les conditions de vie des femmes, demeure plus que jamais un moyen d'action pertinent.

4- Appui aux recommandations de la Commission

Le Conseil des Montréalaises donne son appui aux recommandations déposées par la Commission permanente du conseil sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie au conseil municipal le 22 novembre 2004 dans son rapport de consultation sur le Programme Femmes et ville.

Le Conseil des Montréalaises tient à souligner l'ampleur et la qualité du travail accompli par le Programme Femmes et ville depuis sa création. Afin que ce programme puisse poursuivre sa mission, consolider ses acquis et développer de nouvelles expertises en lien avec les besoins exprimés par les citoyennes, le Conseil des Montréalaises appuie la recommandation I de la Commission permanente du conseil sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie demandant que la Ville de Montréal reconnaisse l'importance du Programme Femmes et ville et en assure la continuité et la promotion.

Le Conseil des Montréalaises reconnaît l'importance de l'approche différenciée selon les sexes comme outil de gestion municipale et la nécessité d'en promouvoir l'utilisation. De nombreuses recherches et analyses démontrent que les femmes et les hommes vivent des réalités différentes à plusieurs niveaux : revenu, accessibilité des services, logement, itinérance, etc. Pour faire le choix d'actions appropriées afin de répondre le mieux possible aux besoins spécifiques des femmes et des hommes, il nous apparaît pertinent que la Ville de Montréal puisse développer des moyens concrets pour recueillir les données lui permettant de faire une analyse différenciée. En ce sens, nous appuyons la recommandation II qui vise la sensibilisation et la formation des services centraux et des arrondissements sur l'approche différenciée selon les sexes.

En ce qui a trait à l'aménagement sécuritaire, le Programme Femmes et ville a développé une grande expertise qui, nous l'avons souligné plus haut, a rayonné au Québec, au Canada et dans de nombreux pays. Les projets réalisés ont démontré que l'aménagement sécuritaire entraîne de réels changements dans les quartiers, favorisant un sentiment de sécurité chez les femmes et permettant l'appropriation des espaces urbains par la population. Des étapes fondamentales ont été franchies mais beaucoup reste à faire pour que l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal s'approprie les principes et les moyens mis de l'avant par cette approche. Le Conseil des Montréalaises, dans le sens des engagements pris lors du Sommet de Montréal par

la Nouvelle Ville de Montréal, appuie la recommandation III proposant que la Direction du développement social, Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie ait le mandat de développer en concertation avec les arrondissements une politique d'aménagement sécuritaire s'appliquant à tous les projets municipaux.

5- Recommandations

Le Conseil des Montréalaises recommande :

- R-1 Que la Ville de Montréal assure le maintien et le développement du programme Femmes et Ville.
- R-2 Que la Ville de Montréal assure la pérennité du Programme Femmes et ville en lui octroyant un budget permettant son fonctionnement et l'emploi d'au moins une personne travaillant à temps plein.
- R-3 Que la Ville de Montréal s'assure de former et sensibiliser les services centraux et les arrondissements sur l'approche différenciée selon les sexes afin qu'ils mettent en œuvre cette approche dans la gestion municipale.
- R-4 Que la Ville de Montréal développe en concertation avec les arrondissements une politique d'aménagement sécuritaire s'appliquant à tous les projets municipaux.

6. Conclusion

Le Conseil des Montréalaises a tenu à faire part de ses réflexions et recommandations en ce qui a trait à l'avenir du Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal, jouant ainsi son rôle aviseur auprès du comité exécutif et du conseil municipal de la Ville de Montréal. L'amélioration des conditions de vie des Montréalaises et de l'ensemble de la population est au cœur des préoccupations des femmes composant le Conseil des Montréalaises. Elles souhaitent vivement que la Ville de Montréal saura poursuivre ses actions afin d'atteindre les objectifs liés à l'égalité entre les femmes et les hommes tels que définis dans la Déclaration mondiale de IULA sur les femmes dans le gouvernement local, déclaration adoptée par le conseil municipal de la Nouvelle Ville de Montréal le 26 février 2002 et réitérée par madame Helen Fotopulos lors de sa déclaration à l'occasion de la journée internationale des femmes, le 8 mars 2005.

Bibliographie

Ville de Montréal, *Bâtir sur nos acquis, le Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal, Bilan et perspectives 1988-2004*, Montréal, 2003, 12 p.

Ville de Montréal, *Mémoire du Conseil des Montréalaises Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Montréal, 2004, 36 p.

Ville de Montréal, *Rapport de consultation et recommandations sur le programme Femmes et ville de la Commission permanente du conseil sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie*, Montréal, 2004, 9 p.

Ville de Montréal, *Portrait des pratiques en matière d'égalité femmes / hommes des arrondissements et des services de la Ville de Montréal*, Montréal, 2004, 71 p.

ANNEXE 1

LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

LISTE DES MEMBRES

PRÉSIDENTE

Nicole Boily, consultante. A présidé le Conseil de la famille et de l'enfance et été sous-ministre adjointe au ministère de la Famille et de l'Enfance. Assistante-directrice à la Ville de Montréal au Service des sports, des loisirs et du développement social de 1991 à 1997. A dirigé la Fédération des femmes du Québec, l'Institut canadien d'éducation des adultes et les services d'éducation des adultes de l'Université du Québec à Montréal.

VICE-PRÉSIDENTES

Silvia Martinez, sociologue et organisatrice communautaire. Co-coordonne conjointement l'Écho des femmes de la Petite Patrie depuis 1989. Responsable du projet La voix des femmes de la Petite Patrie (2004).

Charlotte Thibault, récemment chargée de projet pour l'organisation de la Conférence québécoise sur la violence conjugale. Possède une vaste expérience en ce qui a trait à la condition féminine au niveau national et international.

AUTRES MEMBRES

Claire Brassard avocate, spécialiste reconnue du droit du travail et de l'emploi. Administratrice de diverses corporations. A participé à la mise sur pied de groupes de pression et d'intervention visant l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Darine El-Masri, jeune avocate. Activement engagée auprès d'organismes à but non lucratif. Membre du conseil d'administration de Concertation–Femme.

Véronique De Sève, première vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) et responsable du dossier de la condition féminine.

Olga Eizner-Favreau, enseigne à temps plein depuis 1974 au Département de psychologie de l'Université de Montréal. A participé à nombre de recherches concernant les femmes.

Marie-Iris Légaré, coordonnatrice du projet à Égalité pour décider, La Marie Debout, un centre d'éducation des femmes. Administratrice du Carrefour des femmes d'Anjou.

Marie-Pascaline Menono, travailleuse sociale spécialisée dans les questions relatives à l'égalité et l'équité entre les sexes. Coordinatrice de Halte Femmes Montréal-Nord.

Brenda Paris, représentante des usagers au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal. Formatrice en analyse comparative entre les sexes. A été directrice exécutive du Centre des ressources de la communauté noire de Montréal.

Myrlande Pierre, sociologue, actuellement analyste en programmes au Centre national de prévention du crime. S'est largement intéressée aux problématiques liées à l'immigration, à la citoyenneté et aux relations interculturelles. A réalisé plusieurs études pour le compte du Conseil interculturel du Québec.

Rosa Pires, chargée de projet, à la Société de développement communautaire de Montréal, réalise des travaux sur la démocratie municipale et la citoyenneté. En tant que coopérante, a mis sur pied et coordonné divers projets, élaborés dans une perspective de genre et développement.

Brenda-Ann Plant, consultante en matière de responsabilité sociale et de gestion de risques sociaux, environnementaux et de gouvernance. Chargée de cours en management à l'Université McGill. Expertise en défense des droits.

Allison Turner, avocate. Rédige actuellement un mémoire de maîtrise en droit international (public) dont le sujet est la définition du crime d'agression. Préoccupée notamment par la santé et la sécurité des femmes.

Hamsa Yokenderan, étudiante en finances à l'Université Concordia. A été bénévole au Centre communautaire des femmes sud-asiatiques. Syndicalisme auprès de femmes ouvrières à titre bénévole.